

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE**

DÉLIBÉRATION N°2019.12.09/725

**Mise en exécution financière
de l'avenant n°2 du marché 2014F12 –
Mission de conduite d'opération pour la
réhabilitation et la modernisation du
Centre des arts et de la culture de Pointe-à-Pitre**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

9^{ème} séance de l'année 2019

Mercredi 11 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 09 heures 30, le Conseil communautaire, s'est assemblé au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence du 2^{ème} Vice-Président, *Monsieur Georges DAUBIN*, le Président, *Monsieur Éric JALTON*, et le 1^{er} Vice-Président, *Monsieur Jacques BANGOU*, étant empêchés, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 5 décembre 2019

Présents : 28

Vice-présidents

M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABÈS	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BRÉDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CÉLIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS-BAZILE	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
<u>Conseillers communautaires - Membres du Bureau</u>		
M. Fabert	MICHÉLY	
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Alberta	ALBÉRI	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
<u>Autres conseillers communautaires</u>		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZÈDE	
M. Georges	BERGINA	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LÉRÉMON	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PÉRAFIDE	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 4

Vice-présidente :

Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)
Représentée par Mme Nadiyah Mme SURVILLE-PÉRAFIDE

Conseillère communautaire - Membre du Bureau

Mme Corinne PÉTRO
Représentée par Mme Claudine CHALUS-BAZILE

Autres conseillers communautaires :

M. Chazy CIRANY
Représenté par M. Fred EUSTACHE
M. José GUIOLET
Représenté par Mme Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 8

Le Président :

M. Eric JALTON

Vice-présidents :

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)
M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)
Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

Conseillère communautaire - Membre du Bureau :

Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires :

M. Jean-Luc CÉLIGNY - M. Jean-Charles SAGET

Absents : 10

Vice-président :

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseiller communautaire - Membre du Bureau :

M. Max CÉLIGNY

Autres conseillers communautaires :

M. Harry DURIMEL - Mme Célia HATCHI-MIMIETTE
M. Maurice LORQUIN - M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN - Mme Kitty WALPO
Mme Nadège THÉOPHILE - M. William SURDIN

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Murielle JABÈS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président;
- VU la délibération n°2019.04.03/651 du Conseil communautaire du 15 avril 2019 portant vote des budgets primitifs 2019 : Budget principal ;
- VU la délibération n°2019.10.07/707 du Conseil communautaire du 23 octobre 2019 portant vote du budget supplémentaire principal ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 10 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ ET 1 ABSTENTION (Mme Murielle JABÈS) :

ARTICLE 1- D'autoriser le Président à prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché 2014F12 relatifs à la « Mission de Conduite d'Opération pour la réhabilitation et la modernisation du Centre des arts et de la culture de Pointe-à-Pitre » ainsi que tous ses avenants, quel que soit le pourcentage d'augmentation.

ARTICLE 2 - D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président et le Directeur Général de CAP Excellence ainsi que le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

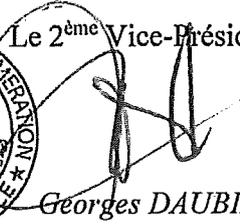
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 17 DEC. 2019

P° le Président empêché

Le 2^{ème} Vice-Président

Georges DAUBIN



- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 19 DEC. 2019
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 19 DEC. 2019
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 19 DEC. 2019
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 19 DEC. 2019
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 19 DEC. 2019

